

# SECUFER OPÉRATEUR

Accès et déplacement en sécurité dans les emprises ferroviaires

FORMATION PRÉSENTIEL – NIVEAU OPÉRATEUR



## DURÉE

1 jour – 7 heures (9 h–12 h / 13 h–17 h)

## PUBLIC

Tout employé intervenant sur le réseau ferré : fonctions de conduite et/ou opérations de sécurité au sol. Maîtrise du français – niveau B1.

## RYTHME

Théorie en salle + pratique sur site

## TYPE DE FORMATION

Présentiel

## TARIF

Sur devis, nous contacter



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation

En vertu du **décret n° 2017-694 du 2 mai 2017**, « relatif à la protection des travailleurs intervenant sur le système de transport ferroviaire ou guidé », dit décret « SECUFER », tout intervenant sur les emprises ferroviaires doit être formé aux règles de sécurité.

Cette formation de **niveau opérateur** s'adresse aux professionnels devant accéder et se déplacer dans les emprises ferroviaires. Elle offre une compréhension approfondie des protocoles de sécurité, des réglementations et des bonnes pratiques lors des interventions sur ou à proximité des voies ferrées.

**Elle prépare à l'obtention de l'Autorisation d'Accès aux Emprises (AAE), requise pour chaque intervention.**

Une attention particulière est portée aux **particularités locales** des sites où interviennent les opérateurs, élément essentiel de la sécurité. La formation se conclut par une évaluation théorique (QCM) et pratique.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Comprendre l'environnement réglementaire du domaine ferroviaire (décret SECUFER 2017-694).
- Appréhender les risques liés aux déplacements dans les emprises ferroviaires.
- Connaître les particularités locales et les différents risques ferroviaires.
- Identifier les situations dangereuses et respecter les règles de sécurité.
- Connaître les règles d'accès en vue d'obtenir une Autorisation d'Accès aux Emprises (AAE).

### PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis technique.
- Maîtrise du français – niveau B1 (savoir lire et comprendre).
- Aptitude à se déplacer sur emprise ferroviaire (EPI requis pour la séquence pratique).
- Tout public concerné par l'accès et le déplacement en emprise ferroviaire.

### PROGRAMME

La formation alterne **apports théoriques en salle** et **mises en situation / cas pratiques sur site**.

#### RÉGLEMENTATION & DÉPLACEMENTS

1. Présentation de l'environnement ferroviaire en France
2. Décret SECUFER : sens de circulation et repérage des voies
3. Zone dangereuse, emplacement de garage, niches et refuges
4. Obligations, accès et autorisations
5. Les déplacements hors zone dangereuse
6. Engagement en zone dangereuse : engagement longitudinal et conditions d'engagement
7. Traverser les voies

#### RISQUES, EPI & SITUATIONS D'URGENCE

8. Identification des zones dangereuses
9. Risque électrique : caténaire, LAC, 3<sup>e</sup> rail, feeder, traction électrique (domaines C1/C2)
10. Les risques : collision, électrocution, chute
11. Procédures de déplacement ; montée et descente des véhicules ferroviaires
12. Équipements de protection individuelle (casque, gilet, chaussures)
13. Gestion des situations d'urgence : incident/accident, évacuation, premiers secours
14. Mise en situation et cas pratiques

► **Évaluation : QCM en fin de formation (80 % requis, 3 essais) + tests pratiques sur site**

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Paperboard, diaporamas, vidéos, supports de cours, maquette de train.
- Méthode pédagogique active, interrogative et démonstrative.
- Le groupe est incité à formuler ce qu'il sait et ce qu'il se représente.
- Cas pratiques et démonstration par la pratique sur site.
- Livret récapitulatif remis à chaque participant.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **QCM** en fin de formation : validation des acquis sur l'ensemble des thèmes.
- Un score de **80 %** est nécessaire pour obtenir le certificat de réussite ; l'apprenant dispose de **3 essais**.
- **Tests pratiques** sur site (mises en situation).
- Attestation de formation remise à chaque participant.

### DÉROULEMENT & ACCÈS

La formation se déroule **en INTRA ou en session programmée**, à partir de 3 participants, dans une salle de réunion **accessible aux personnes en situation de handicap**. La séquence pratique se tient sur site.

L'inscription s'effectue après contractualisation avec le conseiller AMYNCO. Les EPI nécessaires à la séquence pratique sont précisés lors de la convocation. Une **attestation de formation** est remise à chaque participant à l'issue de la journée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation